

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	6 (1948)
Heft:	1
Artikel:	Un exemple d'économie dirigée en Suisse : influence de l'intervention de l'état sur le commerce suisse des fruits et des légumes
Autor:	Darbey, André
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-132792

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un exemple d'économie dirigée en Suisse

Influence de l'intervention de l'Etat sur le commerce suisse des fruits et des légumes

par André Darbellay

INTRODUCTION

Les bouleversements de l'économie qui se sont succédé au cours des dernières années ont motivé des interventions toujours plus nombreuses de l'Etat.

En limitant notre étude à l'influence de l'intervention de l'Etat dans un secteur particulier de l'économie, en l'occurrence le commerce suisse des fruits et des légumes, il sera plus aisément d'apprécier ces interventions dans leurs mobiles, leurs applications pratiques et dans leurs résultats, sans négliger les liens qui rattachent ce secteur particulier à tous les autres en vertu de l'interdépendance économique¹.

¹ Par « intervention », il faut entendre toute mesure directe ou indirecte de l'Etat, influençant soit les prix, les quantités ou les qualités, ceci tant pour les fruits et les légumes produits en Suisse, vendus au pays ou exportés, que pour les biens étrangers de même nature importés et vendus en Suisse.

Le terme « Etat » désigne non seulement la Confédération suisse, mais aussi toute puissance étrangère dont les interventions, directes ou indirectes, ont une influence sur le commerce suisse des fruits et des légumes.

L'intervention directe s'exerce sur les prix eux-mêmes, alors que l'intervention indirecte tend à modifier les éléments qui déterminent les prix, soit l'offre et la demande.

Les subdivisions de l'offre et de la demande des fruits et des légumes sont les suivantes:

1. L'offre

Il y a lieu de distinguer deux groupes :

l'offre de produits suisses
et
l'offre de produits étrangers.

L'offre de produits suisses se subdivise en :

produits vendus en Suisse
et
produits vendus à l'étranger.

L'offre de produits étrangers n'est envisagée ici que dans la mesure où elle intéresse le marché suisse.

2. La demande

On peut envisager la demande totale du marché ou considérer séparément la demande de produits nationaux et la demande de produits étrangers.

Ces distinctions sont nécessaires, car l'intervention de l'Etat ne peut pas déployer ses effets et affecter la masse totale de l'offre ou celle de la demande sans tenir compte des subdivisions.

En moins de vingt ans, des situations très différentes se sont succédé ; elles permettent de faire d'utiles comparaisons entre elles et de suivre l'évolution de l'économie d'une part, et celle des interventions de l'Etat d'autre part.

On peut distinguer trois périodes :

I. Celle comprise entre 1930 et 1939, soit dès le début de la crise, jusqu'à la guerre.

II. La période de guerre, de 1939 à 1945.

III. La période d'après-guerre.

Pour chaque période, nous nous proposons :

1. de déterminer à certains moments donnés : l'offre de produits suisses ; l'offre de produits étrangers sur le marché suisse ; la demande, tant sur le marché suisse que sur les marchés étrangers ;

2. d'étudier l'intervention de l'Etat : les causes de l'intervention, le genre et l'étendue de l'intervention ;

3. de formuler une appréciation sur les mobiles de l'intervention, les méthodes employées, les résultats obtenus.

PÉRIODE COMPRISE ENTRE 1930 ET 1939

1. *Les données*

L'offre de produits suisses sur le marché suisse et sur les marchés étrangers

Il y a lieu de distinguer :

a) L'offre de produits qui se vendent sur place, soit les fruits et les légumes cultivés par les maraîchers des environs des villes assez importantes. Dans son ensemble, cette offre est adaptée d'une manière empirique aux besoins de consommateurs réguliers, assez stable, quoique soumise, pour les fruits surtout, aux influences des facteurs naturels, comme le gel printanier et la grêle.

b) L'offre de produits dont les centres de vente sont relativement éloignés des lieux de production. Cette offre provient de cultures plus spécialisées que les premières. La spécialisation permet d'obtenir des prix de revient plus bas qui compensent les frais de transport du lieu de production au lieu de distribution, mais en revanche, elle présente l'inconvénient d'une certaine rigidité ; pour le producteur, elle donne lieu à des variations dans le rendement financier. On voit ainsi que cette spécialisation est source de spéculation, qu'elle peut entraîner le déplacement de l'offre d'un produit sur un autre, après des périodes plus ou moins longues, selon qu'il s'agit de fruits ou de légumes et selon la tendance de longue durée de la courbe des prix.

c) L'offre de produits suisses sur les marchés étrangers. Il s'agit plus spécialement de fruits de qualité, à l'exclusion presque complète des légumes.

Pour la période de 1930 à 1939, l'offre totale de fruits et de légumes suisses est quantitativement assez semblable à celle de la période précédente, soit de 1918 à 1930. En ce qui concerne la plus ou moins grande élasticité de cette offre, il est impossible de la qualifier si on la considère comme formant un tout. En effet, songeons à la durée variable de conservation d'un produit à l'autre.

L'offre de produits étrangers sur le marché suisse

L'offre de produits étrangers a été, durant cette période, très abondante, car les prix du marché suisse, bien que relativement bas, étaient encore supérieurs à ceux en vigueur chez nos voisins. Cette différence provient de nombreux facteurs : prix de revient plus bas dû au bon marché du terrain et de la main-d'œuvre, facteurs monétaires, etc. Comme autres causes d'accroissement de l'offre étrangère on peut encore citer : le développement des coopératives agricoles en France et en Italie, une amélioration sensible de la qualité des produits étrangers, le développement des services commerciaux de nos fournisseurs et l'amélioration de leurs moyens de transport, en particulier la mise en circulation de trains spéciaux, rapides, destinés à l'exportation de produits facilement périssables, les fruits d'été, par exemple.

La demande

a) *La demande sur le marché suisse*

Envisagée dans son ensemble, cette demande comprend aussi bien la demande de produits suisses que la demande de produits étrangers, exotiques ou pas.

En général, cette demande est peu élastique, la quantité totale de fruits et de légumes consommés variant peu d'une année à l'autre. Mais il en va autrement si l'on considère chaque produit séparément, dans le cadre de la saison de production de chacun d'eux.

Pendant la période comprise entre 1930 et 1939, la demande s'est surtout portée sur les produits bon marché. En début de saison, elle était très faible pour les primeurs et pour les produits de qualité dont le prix de revient est relativement élevé.

b) *La demande de produits suisses sur les marchés étrangers*

Cette demande a été faible, les prix étant plus bas à l'étranger qu'en Suisse. Elle ne s'est manifestée que pour de petites quantités de fruits de luxe et émanait de clients réguliers, amateurs de ce que l'on pourrait appeler des spécialités.

En résumé, nous constatons que, durant cette période, l'offre sur le marché suisse s'est pratiquement maintenue à son niveau antérieur, alors que les prix ont été généralement bas. On peut en déduire qu'il y a eu insuffisance de la demande plutôt que surproduction, insuffisance due à la crise, dont l'effet a été une diminution quasi générale des revenus.

Cependant, les bas prix en vigueur durant cette période n'ont guère fait varier la quantité de produits suisses offerts sur notre marché. Les producteurs ont maintenu leur production et même tenté de l'accroître du fait que les produits offerts provenaient soit d'arbres fruitiers — il vaut alors mieux se contenter de revenus réduits plutôt que d'avoir recours à un abattage massif, dans nombre de cas tout au moins — soit de cultures dont la spécialisation a été possible grâce à la qualité de certains terrains et au climat de diverses régions. Les prix étant presque tous très bas, il n'y a pas eu, durant cette période, de substitution d'une culture spécialisée par une autre. D'ailleurs, c'est ce niveau des prix

qui a fait parler de surproduction générale, alors qu'il y avait, en réalité, sous-consommation, et qui a incité les producteurs à demander une restriction des importations par l'intervention des pouvoirs publics.

Chaque année, le même phénomène se produisait : les primeurs se vendaient mal, bien que, par définition, ils ne soient offerts qu'en quantités relativement faibles. Les consommateurs attendaient l'accroissement de l'offre qui ne manquait pas de se produire au gros de la saison de production, et, avec elle, une baisse sensible des prix.

Cette constatation appelle quelques réflexions.

On objectera que l'offre aurait dû s'adapter à la demande, bien que nous sachions que les quantités offertes étaient normales, et que l'effondrement des prix résultait de l'insuffisance du pouvoir d'achat des consommateurs.

Envisageons cependant le cas d'adaptation de l'offre à la demande, et souvenons-nous que l'offre suisse sur le marché suisse a été divisée en offre de produits qui se vendent sur place et en offre de produits dont les centres de vente sont relativement éloignés des centres de production.

Dans le premier cas, l'offre émane le plus généralement d'exploitations familiales produisant un assortiment de fruits et de légumes vendus directement aux consommateurs. La plupart de ces exploitations ne tiennent qu'une comptabilité sommaire qui ne permet pas de distinguer le rendement de chaque produit. D'autre part, le contact direct du maraîcher et du consommateur gêne considérablement l'établissement de statistiques exactes. Or, comme la quantité produite est fixée ici, préalablement et d'une manière empirique, il peut en résulter une production, une offre trop forte d'un légume particulier. Le résultat en sera un bas prix pour ce légume et, du fait de l'interdépendance des prix, il en résultera une tendance à la baisse de presque tous les autres légumes vendus simultanément et produits en quantité suffisante. De ce fait, les producteurs ne se rendront pas compte de l'origine de ce bas prix général ; ils parleront de surproduction massive.

Dans le second cas, qui envisage les produits venant de régions relativement éloignées des centres de production, les données statistiques existent. On connaît d'une manière assez précise les surfaces cultivées, ainsi que le nombre d'arbres de rapport. Les chiffres relatifs aux quantités produites sont relevés par les organismes de contrôle qualitatif et par les entreprises de transport.

Cependant, la même difficulté se rencontre dans les deux groupes. On ne peut pas prévoir d'une manière assez précise quelle sera la récolte et, par conséquent, l'offre totale de l'année, car des facteurs naturels interviennent : les conditions météorologiques qui règnent lors de l'ensemencement, les gels printaniers, la grêle, les maladies des plantes, etc. On ne saurait tous les combattre très efficacement. Ensuite, la récolte de tomates, d'asperges, de fraises peut passer du simple au double ou, au contraire, être réduite de moitié selon les conditions météorologiques du moment de la cueillette. Pour d'autres produits, comme la pomme de terre, par exemple, on peut plus aisément se rendre compte de l'importance de la récolte, mais celle-ci est si variable d'une année à l'autre qu'une évaluation basée sur les surfaces cultivées ne peut pas avoir d'influence très précise. Il en va de même pour les produits de l'arboriculture fruitière.

On dira peut-être qu'il y a, en Suisse, un nombre suffisant de fabriques de conserves et d'entrepôts frigorifiques qui pourraient, dans une large mesure, répartir l'offre sur une période plus longue en cas de production très forte, de sorte qu'elle serait plus élastique ; mais, dans nombre de cas, ceci est illusoire pour deux raisons principales.

Pour une raison d'organisation : les fabriques de conserves travaillent selon une conception industrielle, ce qui est naturel. Pendant la saison de production, elles s'efforcent de s'assurer une fabrication aussi régulière que possible quant à la quantité. Cette tendance provient de la capacité limitée des installations, du désir d'avoir un personnel régulier pour obtenir un rendement maximum, de l'inconvénient qu'il y a à constituer des stocks de produits frais qui laissent toujours certains déchets et entraînent des frais supplémentaires, etc.

Pour une raison technique : certains produits ne se conservent que peu ou pas du tout dans les entrepôts frigorifiques, la fraise, l'abricot et la tomate, par exemple.

Théoriquement, la fabrique de conserves et l'entrepôt frigorifique devraient se compléter, celui-ci devant permettre à celle-là de répartir sa production sur une période plus longue, mais nous venons de voir que ceci est impossible pour nombre de produits agricoles du début de l'été.

Les quantités offertes peuvent donc varier considérablement d'une année à l'autre, et même d'une semaine à l'autre, et il est presque impossible de prévoir quelle sera la quantité de produits offerts à tel moment de l'année.

D'autre part, la Suisse qui importe des quantités considérables de légumes n'en exporte pratiquement pas ; et si nous exportons des fruits de qualité, l'importation de fruits étrangers revêt une importance plus grande. Il reste donc un solde au service d'autres activités suisses, au nombre desquelles figure l'industrie d'exportation.

Cette constatation fait surgir une grosse difficulté. En effet, d'une part il est impossible de prévoir assez tôt les quantités de fruits et de légumes à importer pour satisfaire le marché suisse, d'autre part, l'industrie doit pouvoir régler sa fabrication d'une manière aussi régulière que possible et tend à conclure des contrats importants dont l'effet se fait sentir sur une longue période. Les entraves apportées au commerce international rendent le problème très épiqueux s'il s'agit de nos relations avec un pays qui nous livre principalement des fruits et des légumes et nous achète des produits industriels.

L'Etat, qui, pour le bien de la collectivité, tend à harmoniser les intérêts particuliers, se trouve placé devant une tâche particulièrement ardue.

2. *Intervention de l'Etat*

Ses causes

Nos fournisseurs étrangers se trouvaient devant la situation suivante : d'une part, production de fruits et de légumes dépassant largement la demande nationale du fait de la réduction du pouvoir d'achat des consommateurs due à la crise, d'autre part, possibilité d'importer de Suisse des produits industriels spéciaux n'entrant pas en concurrence avec la production indigène.

Sur le plan suisse, les causes d'intervention sont nombreuses : lutte contre la baisse des prix en cas de pénurie, contre la hausse en période de surproduction, mobiles sociaux, etc. D'autres causes moins directement apparentes ont cependant de profondes conséquences : ce sont les luttes entre partis politiques et surtout les pressions exercées sur les commissions parlementaires et les bureaux de l'Etat par divers groupements économiques qui acquièrent tour à tour une influence prépondérante au gré des circonstances. Dans le domaine qui nous occupe, ces pressions furent surtout exercées par deux grands groupes. D'une part les milieux agricoles désiraient des mesures propres à diminuer l'importation de produits étrangers moins chers que les produits nationaux et réclamaient diverses mesures internes destinées à aider l'agriculture du pays. D'autre part, les milieux industriels, surtout ceux de l'industrie d'exportationurement touchée par la crise, auraient voulu pouvoir abaisser leurs prix de vente.

On dira qu'il y a interdépendance entre tous les prix, mais certains intéressés semblaient oublier cette vérité. Les agriculteurs pensaient que l'industrie jouissait de prix relativement élevés et qu'une légère augmentation du coût de la vie aurait été sans influence sur les prix, réduisant dans une faible mesure les larges marges de bénéfice. Les milieux de l'industrie d'exportation, aux prises avec de grandes difficultés, constataient que la main-d'œuvre coûtait généralement plus cher en Suisse qu'à l'étranger et pensaient qu'une baisse du coût de la vie par l'importation de produits alimentaires leur permettrait de réduire les salaires et ne saurait que les avantager, leurs clients étant presque tous à l'étranger. De plus, ces importations auraient permis un accroissement du volume des exportations.

Genre et étendue de l'intervention de l'Etat

Si les Etats étrangers décrétèrent le protectionnisme et encouragèrent les exportations, la Confédération intervint par des mesures touchant d'une part l'importation par le contingentement et, d'autre part, les produits de l'agriculture suisse par la création d'un Office de propagande, l'intermédiaire de la Régie fédérale des alcools, l'encouragement du surgreffage des arbres produisant des fruits de qualité inférieure, le subventionnement du transport des fruits destinés aux populations de la montagne.

3. Appréciation de l'intervention de l'Etat

Le protectionnisme des Etats étrangers eut pour conséquence une réduction des exportations des produits suisses, bien que certains fruits d'excellente qualité fussent toujours demandés hors de nos frontières. L'encouragement des exportations eut pour effet des offres massives de certains produits alors que notre marché était déjà abondamment pourvu de fruits et de légumes suisses.

En face de cet état de fait, la Confédération dut prendre des mesures pour protéger les produits nationaux. Son action était limitée par certains traités commerciaux internationaux et des influences privées opposées à une restriction des importations. D'autre part, on ne pouvait priver la population suisse de primeurs étrangers alors que la récolte des produits nationaux n'était

pas encore commencée. On introduisit donc le système du contingentement qui répartissait entre les grossistes importateurs les quantités globales tolérées à l'importation. On avait aussi prévu un mode d'utilisation des permis d'importation pour répartir sur une période assez longue les apports étrangers et empêcher un effondrement des prix du marché suisse. Cependant, cette mesure ne put empêcher certaines spéculations et n'a rempli que très imparfairement son but.

Au nombre des mesures que la Confédération prit sur le plan interne, la première devait influencer la demande, mais la création de l'Office central pour la propagande à Zurich ne semble pas avoir eu d'effet remarquable, car la propagande ne pouvait, à elle seule, donner le pouvoir d'achat qui manquait aux consommateurs. Il est vrai que la Confédération prit d'autres mesures destinées à maintenir le pouvoir d'achat de la masse, mais ces mesures ne sont qu'indirectement en rapport avec notre sujet.

La deuxième mesure, de beaucoup la plus importante, devait diminuer momentanément l'offre. A cette époque, la Suisse allemande produisait d'énormes quantités de fruits à pépins de qualité inférieure, vendus à des prix très bas et qui ne pouvaient en aucun cas être exportés. Par le surgreffage, la Confédération se proposait deux buts, à savoir : la réduction immédiate de la quantité de fruits offerts sur le marché, puisque la vente se faisait mal, et l'amélioration de la qualité des fruits, de manière à avoir des fruits de table, dont l'exportation serait possible lorsque la conjoncture le permettrait.

Le premier objectif fut rapidement atteint, mais certaines prévisions de nos autorités ne s'étant pas réalisées, le surgreffage intensif eut des conséquences néfastes. L'exportation ayant été impossible, la production de fruits de bonne qualité fut trop forte, et celle des fruits à cidre trop faible les années de mauvaise récolte, de sorte qu'il fallut parfois importer des fruits de qualité inférieure à des prix relativement élevés.

La troisième mesure, le subventionnement du transport des fruits destinés aux populations de la montagne, devait étendre le cercle des acheteurs de pommes et de poires des qualités inférieures de triage, tout en constituant une aide aux populations montagnardes. Ici, les buts que l'Etat s'était assignés ont été atteints.

En fin de période, soit dès 1938, la situation s'améliora, les fabrications de guerre ayant entraîné un accroissement du pouvoir d'achat du peuple suisse. Nous arrivons ainsi à une période toute différente, la période dite de guerre.

II. LA PÉRIODE DE GUERRE DE 1939 A 1945

1. *Les données*

Cette période se différencie notablement de la précédente. Certains rapports sont inversés, les prix marquent une hausse importante et l'Etat intervient fréquemment et directement sur eux.

L'offre

Durant cette période, les fruits et les légumes produits en Suisse ont été presque les seuls offerts sur le marché suisse. L'importation a été irrégulière et très faible. L'offre de produits nationaux n'a pas toujours été suffisante, bien qu'elle se soit considérablement accrue grâce à diverses interventions de l'Etat.

La demande

Le régime de plein emploi qui a régné en Suisse durant toutes les hostilités, et qui dure encore, a créé une forte augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. Certaines mesures prises par la Confédération ont aussi contribué à accroître la demande. Les importations ayant été presque nulles à certaines époques, il en est résulté un déplacement de la demande qui, de certains produits étrangers, s'est portée sur des produits suisses.

2. L'intervention de l'Etat

Ses causes

On avait constaté avant la guerre que notre production agricole, dans l'état où elle se trouvait à cette époque, aurait été insuffisante si nous devions nous borner à nous contenter des produits cultivés en Suisse.

A la lumière des expériences faites en Suisse et au Danemark pendant la guerre de 1914 à 1918, nos autorités avaient prévu un certain nombre de mesures destinées à assurer notre subsistance pour le cas où les importations auraient été suspendues. Au cours des hostilités, d'autres mesures furent prises pour compléter ce système.

Les mesures d'intervention de l'Etat

Pendant la guerre, l'Etat est intervenu en prenant de nombreuses mesures. Citons, parmi celles qui touchent directement à notre sujet : la mise en application du Plan Wahlen ; le système des contingents et les restrictions à l'exportation ; le contrôle fédéral des prix¹.

3. Appréciation de l'intervention de l'Etat

La mise en application du Plan Wahlen

Cette mesure, destinée à accroître l'offre, ne s'est pas adressée qu'aux agriculteurs. Des terrains ont été mis à la disposition des citadins pour créer de nouvelles cultures de légumes. Certaines usines ont été obligées de cultiver des surfaces déterminées. Cependant, le plus gros effort a été fourni par les agriculteurs qui ont réussi, malgré les mobilisations successives, à doubler la superficie des terrains cultivés.

Au début de la guerre, la situation de nombreux agriculteurs était fortement obérée. L'accroissement de la production leur a imposé de lourds sacrifices en les forçant à investir de nouveaux fonds, obtenus en recourant au crédit bancaire.

¹ Remarquons que le rationnement ne figure pas dans cette énumération.

Pour que l'ordre d'accroître les surfaces cultivées soit effectivement exécuté, il fallait le conjuguer avec une action sur les prix, de manière à rendre ceux-ci plus rémunérateurs, malgré l'augmentation consécutive du coût de la vie et donner aux agriculteurs les moyens financiers pour accroître leur production si l'on ne voulait pas manquer du nécessaire, car l'interdépendance était étroite entre l'accroissement de la production et les prix pratiqués en Suisse durant la guerre.

Le système des contingents et les restrictions à l'exportation

Les surfaces cultivées ayant plus que doublé, la production avait augmenté dans une mesure suffisante pour rendre superflu toute mesure rigide de rationnement. D'ailleurs, ce dernier mode de répartition aurait conduit à des situations sans issue, du fait que l'offre de certains produits est inélastique. A certaines époques, les titres de rationnement n'auraient pas pu être honorés et, à d'autres périodes, la restriction de la consommation aurait empêché que toute la production soit écoulée. Le système du rationnement intégral étant difficile à appliquer et même superflu à certaines époques, on lui préféra le contingentement qui se proposait d'assurer une répartition régionale meilleure de la production, alors que le rationnement fixe la part de chaque individu.

Pour les légumes, l'application de cette mesure se fit par l'introduction, en 1942, d'une carte de commerçant en légumes que devait obligatoirement posséder celui qui entendait se livrer à ce genre de négoce. On entendait simplement contrôler ce commerce.

Pour les fruits, dont la production ne pouvait pas s'être accrue au même rythme, on alla plus loin. Seuls les grossistes distributeurs, porteurs de la carte de commerçant de fruits, et au bénéfice d'autorisations, pouvaient être acheteurs, soit auprès du producteur, soit auprès des grossistes expéditeurs.

Cependant, le contingentement aurait été inefficace si les détenteurs d'autorisations d'achat avaient pu exporter librement, à des prix fort rémunérateurs aux époques où cette exportation était possible. L'exportation ne fut autorisée que pour les excédents. Mais ces excédents furent souvent sous-évalués, les autorisations vinrent trop tard, par suite des lenteurs administratives et il en résulta des pertes sensibles.

Le Contrôle fédéral des prix

Jusqu'en 1941, les prix, résultant de l'offre et de la demande étaient sanctionnés par des commissions ad hoc de la Fruit-Union Suisse et de la Légume-Union Suisse. Ils étaient imposés à tous les membres des-dites unions. En 1941, la production indigène fut déficitaire, les importations rares et de prix élevés. De nombreux produits alimentaires autres que les fruits et les légumes furent soumis à un rationnement plus serré, et la demande se porta d'autant plus vers ces derniers biens. D'autre part, la création des caisses de compensation pour perte de salaire et de gain par suite du service militaire permit une forte augmentation de la demande générale, tant en assurant à chacun un certain pouvoir d'achat qu'en créant un climat psychologique de sécurité qui rendit les acheteurs plus exigeants en ce qui concerne la qualité

des produits. Le déficit de la production de 1941 et les facteurs qui contribuèrent à accroître la demande eurent pour conséquence une hausse générale des prix des fruits et des légumes. Dans ces circonstances, les instances fédérales, qui avaient toléré une hausse des prix pour permettre aux agriculteurs d'accroître la production, durent intervenir pour limiter l'augmentation du coût de la vie.

Des commissions de fixation des prix furent créées, au sein desquelles siégeaient des représentants de la production, du commerce, de la consommation et de l'Etat. L'Etat, représenté par le Service fédéral du contrôle des prix pouvait intervenir directement. Il y avait arbitrage puis taxation, les prix maxima ayant force de loi. Certes, ce système mettait en lumière l'opposition existante entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs, mais, cependant, la collaboration de tous les intéressés fut fructueuse.

Malgré ses avantages, ce système de fixation des prix ne pouvait résoudre tous les problèmes. Lors de certains cas de baisse subite des prix due à une surproduction momentanée, les prix maxima ne jouent aucun rôle, si ce n'est celui de décourager la demande par leur niveau trop élevé au début de la récolte.

Differentes mesures ont été proposées pour éviter que certaines baisses ne prennent trop d'ampleur. On a envisagé de procéder à une baisse prompte mais limitée des prix qui devrait intervenir dès que se précisent les indices laissant prévoir une offre momentanément trop abondante de produits dont la durée de conservation n'est que de quelques jours, dont l'offre est pratiquement inélastique. Ce moyen stimulerait la demande.

D'autres moyens pourraient aussi contribuer à maintenir les prix à un niveau normal. Dans des circonstances semblables à celles envisagées ci-dessus, on a conseillé aux producteurs de ralentir le rythme de la cueillette, de manière à dégorger le marché. Cette mesure serait très efficace et son application possible, car les fruits mûrs se conservent plus longtemps sur l'arbre que dans les entrepôts ; malheureusement, elle s'est heurtée à l'incompréhension des paysans qui, au lieu de réduire la cueillette l'ont, au contraire, accélérée, par crainte d'un effondrement des prix et pour vendre la plus grande quantité possible de produits avant la baisse. Cette attitude est regrettable, car au lieu d'assurer au producteur des prix normaux, elle précipite la baisse et lui fait prendre une ampleur encore plus considérable.

III. LA PÉRIODE D'APRÈS-GUERRE

1. *Les données*

L'offre de produits suisses

L'élan donné à la production suisse pendant la guerre manifeste encore ses effets, bien que, pour la plupart des légumes, la période de culture soit annuelle. Le maintien de cette offre abondante est dû à de nombreux facteurs. Le plus important est le fait que les prix n'ont pas encore subi de baisse importante grâce à la fermeté de l'offre, due elle-même, en particulier, au plein emploi qui dure encore.

Les exportations de produits suisses ont repris, mais elles sont entravées par les Etats étrangers qui n'accordent pas volontiers des devises pour leur importation.

L'offre en Suisse de produits étrangers

Ici, il faut distinguer entre l'offre que l'on peut appeler potentielle et l'offre réelle ; l'offre potentielle étant la quantité de produits que nos fournisseurs étrangers désirent nous vendre. Cette offre est importante, car les pays qui nous entourent tendent à exporter pour se procurer des devises. Mais, cette offre potentielle ne peut se transformer complètement en offre réelle pour de nombreuses raisons : difficultés des transports, nécessité d'approvisionner complètement le pays producteur, mesures prises par les Etats qui ont gagné la guerre contre ceux qui l'ont perdue, etc. Cependant, l'offre de produits étrangers, malgré les entraves qui gênent leur exportation, devient de plus en plus importante, et son influence sur les prix du marché suisse va grandissant.

La demande

La demande, en Suisse, de fruits et de légumes demeure très importante, comme, d'ailleurs la demande de tous les biens.

Une évolution psychologique due à la guerre déploie encore ses effets : La sécurité ressentie par la majorité du peuple suisse dès la création des caisses de compensation pour perte de salaire et de gain des mobilisés n'a pas incité à l'épargne. Cet état euphorique influence la demande. Nombre de revenus sont immédiatement dépensés, en entier, alors que leur importance permettrait souvent d'épargner. On constate aussi une différence dans les qualités demandées. Les acheteurs exigent les qualités de luxe, ou, tout au moins, les produits les plus chers.

La demande en Suisse est donc actuellement l'inverse de celle que nous avons vue au cours de la période d'avant-guerre, tant en ce qui concerne les quantités que la qualité.

La demande de produits suisses sur les marchés étrangers émane de pays disposant de devises et dépourvus de fruits, comme la Suède et de pays produisant des fruits, mais dont le rendement de l'agriculture fruitière a été diminué par suite de la guerre ou ne parvient plus à satisfaire une demande accrue, comme la Belgique, par exemple.

Cette demande étrangère porte sur des quantités limitées, et ne se manifeste qu'occasionnellement.

2. Intervention de l'Etat

Intervention de l'Etat étranger

Deux pays seulement, dont les interventions ont eu une répercussion particulière sur le marché suisse sont retenus : l'Angleterre et la Belgique.

L'Angleterre s'est signalée par deux mesures. La première pourrait s'appeler : la confiscation des pêches italiennes, car l'Angleterre ordonna à l'Italie de lui livrer des quantités importantes de pêches au titre des réparations. Les transitaires suisses de Chiasso voyaient passer des trains complets de pêches

destinées à l'Angleterre, alors que le marché suisse ne put, durant tout l'été de 1946, offrir que des quantités restreintes de ces fruits, au prix fort. Cet état de fait ne se reproduisit pas en 1947, car en date du 17 avril de cette année, l'Angleterre annonça qu'elle renonçait aux réparations que lui devait le gouvernement italien.

La seconde mesure a été le refus du gouvernement anglais d'accorder, en 1946, des devises pour acheter des fruits suisses, alors que les importateurs anglais pouvaient acheter des fruits en France. Un changement intervint heureusement en 1947 et un avion suisse emporta chaque jour que dura la cueillette des fraises un chargement de trois tonnes de ces fruits outre Manche. Il est évident qu'une si faible quantité journalière ne put jouer qu'un rôle minime sur l'offre totale du marché suisse, mais elle a permis de faire connaître nos fruits sur un marché nouveau et permettra, peut-être, de nouvelles et plus amples exportations.

Le gouvernement belge toléra, en 1946, l'importation de certaines quantités de poires suisses, conformément à un accord commercial. Mais, l'arboriculture belge produit aussi des poires, et pour éviter que l'importation soit la source d'une chute des prix par accroissement de l'offre, on fixa un prix de vente minimum relativement élevé, pour les fruits importés. Les importateurs belges se montrèrent très exigeants sur le chapitre de la qualité, mais ne lésinèrent pas sur les prix, de sorte que la décision du gouvernement belge de maintenir les prix en Belgique eut des répercussions sur le marché suisse. Ce fut, tout d'abord, une forte tendance à la hausse des prix qui découragea les acheteurs suisses de fruits de bonne qualité et fut à l'origine de l'écroulement de la demande de poires sur le marché suisse.

Intervention de la Confédération suisse

En 1946, le Service fédéral du contrôle des prix est encore en pleine activité. Il est représenté dans les commissions qui fixent les prix des fruits et des légumes et peut ainsi intervenir.

Réunie pour fixer le prix des poires, la commission ad hoc est favorablement impressionnée par les perspectives d'exportation vers la Belgique et, à la demande des représentants de la production, fixe des prix relativement élevés.

Cette exportation à prix élevé a donc des répercussions sur les prix du marché suisse, qui sont trop élevés et mécontentent les consommateurs. La demande est particulièrement faible et les entrepôts frigorifiques se remplissent. Notons ici que les dits entrepôts n'arrêtent pas la maturation des fruits, mais ne peuvent que la retarder. A un moment donné, les fruits étant mûrs, jaunis, la vente doit être immédiate, car l'offre est devenue inélastique. Ceci peut être comparé à un emprunt qui, contracté à long terme, est exigible lors du remboursement. En 1946, certaines poires dans les variétés appréciées de la clientèle avaient été payées à raison de fr. 0.65 le kg. et se sont vendues, deux mois plus tard au prix de 6 centimes le kg. Il ne s'agissait pas de « soldes », mais de quantités importantes représentant une fraction notable de la récolte, qui se sont vendues à vil prix ou ont dû être jetées.

La Confédération tenta aussi d'intervenir sur l'offre en prodiguant des conseils aux agriculteurs. En 1945, la production suisse de tomates avait

atteint des quantités trop élevées relativement au pouvoir d'absorption du marché ; aussi, dès le début de 1946, les bureaux fédéraux mirent en garde les producteurs contre le danger qu'une production trop forte pouvait représenter pour le niveau des prix. Le résultat obtenu fut exactement l'inverse de celui qui avait été espéré. Les producteurs spéculèrent, l'offre de 1946 fut au moins égale à celle de 1945 et le prix d'achat ne fut, au gros de la récolte, que de fr. 0.10 le kg.

L'expérience faite en 1945 et 1946 avec les tomates n'est plus concluante si l'on considère ce qui s'est passé au cours des mêmes années pour les pommes de terre. En 1945, les surfaces plantées de pommes de terre furent trop importantes. L'offre dépassa la demande et le reliquat put être exporté à grande-peine en Italie au début de 1946. Aussi, la Confédération prodigua-t-elle aux producteurs de pommes de terre des conseils semblables à ceux qu'elle donnait aux cultivateurs de tomates. La réaction des producteurs fut identique à celle que nous venons de voir ci-dessus et les surfaces réservées à la pomme de terre auraient dû, en cas de récolte normale, produire une quantité supérieure à celle que le marché suisse peut normalement absorber. Certains facteurs naturels réduisirent la récolte de 1946 au quart d'une récolte normale, et le marché suisse n'aurait pu être approvisionné d'une façon satisfaisante si l'importation n'avait pu combler la différence. Ces deux exemples prouvent que l'intervention de la Confédération dans le sens d'une modification des quantités produites par des cultures annuelles est très aléatoire.

Lorsqu'il s'agit de cultures s'étendant sur plusieurs années, c'est le cas de l'arboriculture par exemple, les résultats de l'intervention sont plus aisément prévisibles. Mais elle ne doit être entreprise qu'après une étude approfondie du problème et ne s'exercer que dans une mesure bien définie pour ne pas être la source de graves mécomptes. Les conséquences nocives du surgreffage entrepris d'une façon trop intensive et réalisé sur une période trop courte le prouvent abondamment.

D'autre part, les services chargés de régler les importations ignorent ou veulent ignorer que les consommateurs n'achètent pas indifféremment un produit ou un autre et que le prix ne détermine pas toujours le choix. Ainsi, pour n'envisager que les fruits d'automne, les préférences vont d'abord au raisin, puis à la poire et enfin à la pomme. En 1947, la récolte suisse de poires fut très importante et le service des importations consentit à limiter les quantités de poires étrangères qui pouvaient être admises en Suisse, mais ne fixa aucune limite à l'importation du raisin. Le résultat était prévisible : La demande de raisin fut très forte, malgré le prix élevé de ce produit, et les poires subirent une fâcheuse mévente. Ces circonstances permirent à certains importateurs de réaliser de larges bénéfices, mais ne semblent pas être aisément conciliables avec l'intérêt général.

3. Appréciation de l'intervention de l'Etat

Pour être utile, l'intervention de l'Etat doit nécessairement être fondée sur une connaissance approfondie du marché suisse et des marchés étrangers. Pour réunir les éléments qui permettent de prendre position, il faudrait

développer des organismes chargés de l'étude du marché et prospecter les marchés étrangers suivant un plan bien établi. La publication de statistiques détaillées et mises rapidement à la disposition des intéressés rendrait aussi de grands services.

Si les écarts que nous connaissons avant la guerre entre les prix des produits suisses et ceux des produits importés se rétablissent, l'Etat se verra dans l'obligation d'intervenir encore, car l'interdépendance entre les différentes branches de l'économie est indéniable. Nombre d'industries travaillent pour le marché national, à côté de celles qui produisent en majeure partie pour l'exportation. Les paysans ne sont pas que producteurs, ils sont aussi consommateurs. Les difficultés sont nombreuses et les pressions exercées par les divers groupes économiques ne manquent pas de se faire sentir. Le problème est donc très complexe et l'Etat a essayé de le résoudre, sans y parvenir toujours, cependant.

A. D.